



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 131000

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'universitarisation des études des sages-femmes, lui rappelant que, depuis de nombreuses années, la communauté des sages-femmes et celle des étudiants sages-femmes, militent pour une intégration des études à l'université. Pourquoi cette intégration ? Parce que sage-femme est une des quatre professions médicales et pharmaceutiques en France à côté des chirurgiens-dentistes, des médecins et des pharmaciens, mais c'est la seule dont la formation ne se fait pas à l'université. Mais aussi, parce que le fait qu'une sage-femme soit un professionnel médical l'oblige à se former continuellement. Or, aujourd'hui, aucune école de sages-femmes ne peut se targuer d'une réelle politique de recherche ou de formation continue. Elle demande s'il ne pense pas qu'une proposition de loi serait capable de permettre une intégration physique et institutionnelle à l'université des structures de formation des sages-femmes, enfin.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131000

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2403

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)